

# Mon testament



**Votre succession – un cadeau pour la jeunesse du monde**



Dans le camp de réfugiés de Palabek, en Ouganda, les gens ont trouvé refuge chez Don Bosco. Ils peuvent se reposer, sont accompagnés et ont la possibilité d'apprendre un métier dans notre centre de formation professionnelle pour se préparer ainsi à leur retour dans leur pays.

# Chère lectrice, cher lecteur,

En Suisse, la pensée et l'action solidaires sont une longue tradition. Beaucoup de personnes font des dons avec plaisir et par conviction.

Or, nous rencontrons de plus en plus souvent des personnes qui se posent la question suivante : « Que restera-t-il lorsque je serai parti ? ».

Nous espérons tous que les autres se souviennent de nous avec amour – de qui et de ce que nous étions, de ce qui était important pour nous et de ce en quoi nous croyions.

Avec un testament, nous avons l'opportunité unique de laisser bien plus que de l'argent et des biens – et ce non seulement pour des personnes qui nous sont proches, mais aussi pour des enfants et des jeunes en détresse.

Nous aimerions vous inciter à lancer un signal dans l'esprit de Don Bosco, en faisant un don testamentaire en faveur des enfants et des jeunes défavorisés. Associez son œuvre d'amour du prochain à votre générosité et ouvrez à des jeunes le chemin vers une vie sans misère. Dressez un monument spirituel !

Grâce à ce guide testamentaire, vous obtiendrez des informations importantes sur la rédaction d'un testament.

Chaleureusement,



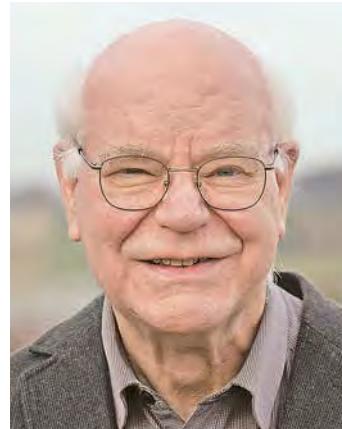
P. Toni Rogger



Markus Burri

Président  
Fondation Don Bosco  
für die Jugend der Welt

Directeur  
Don Bosco Jugendhilfe  
Weltweit



P. Toni Rogger



Markus Burri

## Sommaire

Accompagnement	3
A propos de nous	4
Notre vision – notre mission	5
Jeunes défavorisées – votre succession aide	6
Les Salésiens de Don Bosco – un réseau mondial	7
Don Bosco Jugendhilfe Weltweit – pour une aide immédiate	8
Fondation Don Bosco – faire du bien pour longtemps	9
Témoignage	10
Mon testament – Les étapes à suivre pour rédiger un testament juridiquement valable	12
Partage légal de la succession	14
Possibilités de bénéficiaires	16
Modèles types	18
Contact	19
Mentions légales	20

# Nous nous engageons

## Pour des enfants et des jeunes défavorisés

Don Bosco Jugendhilfe Weltweit et la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt soutiennent des enfants et des jeunes défavorisés, principalement en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ces deux organisations aident ces enfants et ces jeunes à mener une vie autonome grâce à une formation scolaire et professionnelle intégrale. Nos partenaires de confiance sont les Salésiens de Don Bosco et les Sœurs Salésiennes de Don Bosco.

Dans plus de 130 pays, ils transmettent aux jeunes des connaissances, des compétences et une orientation dans des centres pour enfants et adolescents, des écoles et des centres de formation professionnelle. La « pédagogie Don Bosco » est synonyme d'attention affectueuse et d'accompagnement professionnel. Elle transmet aux enfants et aux jeunes, outre la foi en leurs propres capacités, des valeurs telles que la créativité, l'esprit d'équipe, la tolérance et le respect.

« Pour réussir, il faut porter l'amour dans son cœur et travailler avec patience »

Saint Jean Bosco





« Les enfants sont des pierres précieuses que l'on trouve dans la rue. Il suffit de les prendre en main pour qu'ils brillent »

Saint Jean Bosco

### **Notre vision**

Dans le monde entier, les enfants et les jeunes grandissent sans préoccupations existentielles, dans un environnement familial et social qui leur offre sécurité et liberté. Encouragés à penser et à agir de manière autonome, ils développent leurs capacités et ont accès à l'éducation et à la formation. Ils font valoir leurs droits et apprennent à organiser leur vie de manière autonome et à assumer avec assurance leurs responsabilités, également pour les autres.

### **Notre mission**

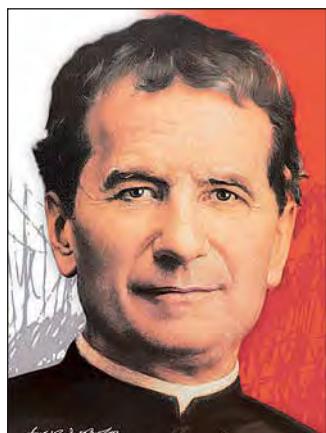
En partenariat étroit avec la communauté mondiale des Salésiens de Don Bosco, nous nous engageons en faveur des enfants et des jeunes issus des milieux pauvres. Nous nous engageons pour qu'ils puissent développer leurs capacités physiques, intellectuelles et psychiques, et devenir des personnalités autonomes.

# Aide aux jeunes défavorisés

## Votre succession le rend possible

Grâce aux Salésiens de Don Bosco sur place, les enfants et les jeunes reçoivent une attention pleine d'amour et de respect et ont accès à une formation scolaire, professionnelle et humaine intégrale. Nous ouvrons ainsi aux jeunes des voies pour sortir de la pauvreté matérielle, de l'ignorance et de l'oppression, et nous leur donnons les moyens d'organiser leur vie de manière autonome et socialement responsable, de se développer, de revendiquer leurs droits et d'assumer leurs devoirs.

Nous nous faisons les porte-parole de ces jeunes, nous engageons pour eux des ressources personnelles, idéales et financières, et voulons enthousiasmer les gens pour cet engagement commun. Nous nous inspirons de la pédagogie sociale chrétienne, dont Don Bosco est le précurseur et le modèle. Il s'est engagé pour la dignité inviolable de la personne humaine et pour le bien commun de la société.



### Saint Jean Bosco

Le fondateur de notre ordre, Saint Jean Bosco, était un homme au grand cœur. Il savait aller vers les jeunes et les gagner à sa cause et à la foi. Pour Saint Jean Bosco, il n'y avait pas de « cas désespérés ». Il voyait dans le cœur de chaque enfant et de chaque jeune une place ouverte au bien et à l'amour.

Il y a plus de 150 ans, il a fondé l'ordre des Salésiens de Don Bosco, qui s'occupe encore aujourd'hui des jeunes défavorisés. Cette œuvre d'amour du prochain a été transmise de génération en génération dans le monde entier et est plus vivante que jamais – notamment grâce à la générosité de nombreux donateurs et à la vision de généreux mécènes qui soutiennent ce travail bénéfique même après leur décès.

# Les Salésiens de Don Bosco

## Un réseau mondial



Frère Carlos Romanin SDB (au centre de la photo) avec des enfants dans le quartier pauvre d'Itatí, Buenos Aires

Les Salésiens de Don Bosco, le deuxième plus grand ordre religieux au monde, se considèrent comme les avocats des enfants et des jeunes dans le monde.

14 000 Salésiens de Don Bosco s'engagent, avec près de 300 000 collaborateurs, en faveur des :

- Enfants, jeunes et des familles en marge de la société
- Minorités et les peuples indigènes
- Jeunes et les familles dans les régions rurales
- Enfants travailleurs
- Enfants des rues
- Enfants en décrochage scolaire
- Anciens enfants-soldats et jeunes délinquants
- Migrants et réfugiés
- Promotion des femmes
- Victimes de violence et d'abus

Les centres Don Bosco se trouvent principalement là où la détresse et la pauvreté sont les plus grandes. Les enfants et les jeunes – quels que soient leur sexe, leur ethnie ou leur religion – y sont les bienvenus.

Les Salésiens de Don Bosco aident selon les principes suivants :

- Accueil inconditionnel du jeune
- Transformer la détresse, et non la gérer
- Chacun et chacune a droit à un nouveau départ
- Devant Dieu, il n'y a pas de cas désespérés
- Aider avec amour et autorité

# Don Bosco Jugendhilfe Weltweit

## Pour une aide immédiate



Jeunes femmes en formation dans une école d'agriculture au Tamil Nadu, Inde

Don Bosco Jugendhilfe Weltweit fournit une aide à l'existence, une éducation chrétienne et une formation scolaire et professionnelle aux enfants et aux jeunes qui vivent dans des situations défavorisées dans le monde entier.

Dans ce but, l'organisation soutient les projets menés par les Salésiens de Don Bosco dans le monde entier. Elle se fixe les priorités suivantes :

- Jeunesse, éducation et métier
- Jeunesse, famille et société
- Jeunesse, environnement et santé
- Aide d'urgence, aide à la reconstruction

En principe, Don Bosco Jugendhilfe Weltweit offre son soutien à tous les enfants et jeunes, indépendamment de leur origine, de leur sexe et de leur religion. « L'amour ne connaît pas de différences de couleur de peau, d'origine ou de nations », avait coutume de dire Don Bosco.

Le travail de Don Bosco Jugendhilfe Weltweit est très apprécié par de nombreux donateurs et donatrices en Suisse. Transmettre aux jeunes une confiance en soi et une formation, c'est leur offrir un avenir et participer à la construction d'un monde plus juste et plus pacifique, que nous souhaitons tous si ardemment.

Depuis l'encyclique « Laudato si » du Pape François, les Salésiens de Don Bosco s'engagent plus que jamais dans des programmes de formation dans le domaine de l'écologie et de l'agriculture durable. Il s'agit de former les jeunes de manière qu'ils comprennent les liens entre la nature et l'environnement et qu'ils s'engagent pour un monde dans lequel nous gérons la Création et ses ressources de manière responsable.



# Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt

## Faire le bien pendant longtemps

La fondation à but non-lucratif Don Bosco für die Jugend der Welt soutient les projets de Don Bosco Jugendhilfe Weltweit et encourage ainsi le travail des Salésiens de Don Bosco en faveur des enfants et des jeunes défavorisés.

Sous l'égide de la fondation Don Bosco, tout particulier et toute particulière peut, de son vivant, alimenter des fonds de projets à partir de leur patrimoine ou ouvrir un fonds individuel. Il est également possible de faire un testament en faveur de la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt et de faire ainsi du bien après son décès.

La fondation Don Bosco für die Jugend der Welt est une fondation de consommation. Ainsi, chaque année, 10 % du capital du fonds peuvent être distribués aux projets correspondants. Un fonds s'épuise après 25 ans, soit au bout d'une génération.

La fondation s'adresse aux personnes qui

- souhaitent s'assurer que leur argent servira à un projet pour les jeunes sur une longue durée
- souhaitent soutenir durablement le travail des Salésiens de Don Bosco par une donation ou un legs sur une longue durée
- pensent dans un premier temps à créer leur propre fondation, mais préfèrent ensuite, pour des raisons d'efficacité, confier leur patrimoine ou une partie de celui-ci à une fondation faîtière – à moindre coût et sans trop d'efforts.

À cette fin, la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt propose les fonds suivants :

### Fonds de projets

Des contributions à partir de 25 000 francs suisses permettent d'alimenter les fonds suivants :

- Fonds pour la formation professionnelle
- Fonds pour les enfants des rues
- Fonds pour la lutte contre la pauvreté
- Fonds pour la promotion de la condition des femmes
- Fonds pour le développement rural
- Fonds pour les infrastructures (eau, énergie, bâtiments)
- Fonds libre pour les tâches des Salésiens de Don Bosco
- Fonds général pour les projets de Don Bosco

### Fonds individuels

Les contributions à partir de 250 000 francs suisses permettent d'ouvrir un fonds individuel. En accord avec le conseil de fondation, le fondateur ou la fondatrice peut définir l'affectation du fonds. Si vous le souhaitez, vous pouvez également donner un nom propre à un fonds individuel.



École professionnelle dans le camp de réfugiés de Palabek, Ouganda

# D'abord prostituée à cause de la pauvre puis formatrice professionnelle grâce à

« Quand j'avais seize ans, j'ai perdu mes parents. Je n'avais personne pour s'occuper de moi ou à qui demander de l'aide. J'avais abandonné l'école et devais faire face à de nombreux problèmes. Je n'avais rien à manger et aucun endroit où dormir. J'ai alors commencé à me prostituer à seize ans, juste pour pouvoir acheter de quoi manger.

Un jour, une assistante sociale du Centre Don Bosco est venue dans mon quartier. J'ai saisi l'occasion de lui parler. Elle s'est intéressée à moi et je lui ai raconté mon histoire. Elle m'a écoutée et m'a dit qu'elle voulait m'aider en m'inscrivant à Don Bosco. Je ne l'ai pas crue car je pensais que je devrais payer pour obtenir ce soutien. La prostitution était le seul moyen pour moi de gagner de l'argent pour me nourrir et m'habiller. Je ne pouvais pas arrêter. L'assistante sociale a continué à m'encourager en me disant qu'il y avait un avenir pour moi. Elle m'a convaincue de me rendre au bureau de Don Bosco Fambul. Là-bas, ils m'ont demandé ce que j'aimerais apprendre. J'ai répondu que je voulais devenir cuisinière. C'est ainsi que j'ai été inscrite à des cours de cuisine.

Don Bosco m'a fourni de la nourriture et des vêtements. J'ai obtenu tout ce dont j'avais besoin et j'ai finalement pu terminer ma formation avec succès. Aujourd'hui, je peux mettre en pratique ce que j'ai appris. Je cuisine pour d'autres personnes et je peux



Augusta est malheureusement décédée – son héritage perdure

ainsi gagner de l'argent. Il y a un an, la même assistante sociale m'a contactée. Elle m'a demandé si je voulais enseigner ce que j'avais appris à d'autres filles. A présent, je suis formatrice professionnelle pour des filles mineures qui se prostituaient.

# té – Don Bosco



Don Bosco m'a sortie de la rue. L'organisation m'a donné un avenir et de l'espoir, a cru en moi et m'a motivée – non seulement par les actions, mais surtout par l'accompagnement. Je veux être un modèle pour toutes les filles mineures qui se prostituent, leur donner des

conseils et leur montrer qu'un avenir meilleur est possible, et qu'elles le méritent. La vie a mieux à offrir que ce qu'elles font actuellement. »

Augusta Ngombu-Gbori, Freetown, Sierra Leone

# Testament

## Etapes à suivre pour rédiger un testament juridiquement valable

Avec l'âge, de nombreuses personnes ressentent une forme de responsabilité envers les personnes dans le besoin. Elles souhaitent faire une différence et améliorer la situation de personnes défavorisées.

Toutefois, nombre d'entre elles sont encore hésitantes, et c'est compréhensible, à faire don de leur vivant d'une grande partie de leur fortune à une bonne cause. On ne sait jamais si l'on aura encore besoin de son patrimoine pour couvrir les frais de soins à la retraite, par exemple. C'est pourquoi il peut être judicieux de réfléchir à une donation par disposition pour cause de décès.

Cette brochure vous informe sur les aspects importants du règlement de votre succession et vous aide à rédiger un testament juridiquement valable.

Les étapes suivantes vous permettront de rédiger avec succès et en toute sécurité un testament juridiquement valable :

### **1. Choisir la forme du testament**

Souhaitez-vous rédiger votre testament vous-même (testament olographe), ou devant un notaire (en la forme authentique) en présence de deux témoins?

Tandis que la version olographie est gratuite, la forme notariée présente l'avantage que les formulations sont en règle générale juridiquement correctes, ce qui réduit le risque que le testament soit contesté en justice, par exemple en raison d'une capacité de discernement remise en question ou de formulations ambiguës.

### **2. Dresser un aperçu de son patrimoine**

En établissant un état précis de vos avoirs financiers, biens matériels et immeubles, vous obtenez une vue d'ensemble de l'ensemble de votre future succession. Il convient de noter que, pour le calcul d'éventuelles réserves héréditaires, c'est toujours la valeur des biens successoraux au moment du décès qui est déterminante. Cela peut être particulièrement important pour les biens dont la valeur est sujette à de fortes fluctuations, notamment les œuvres d'art, les titres et les biens immobiliers.

### **3. Établir une liste des héritiers**

Établissez une liste de vos héritiers légaux ainsi que de leurs éventuels droits à la réserve héréditaire. Y a-t-il d'autres personnes qui vous sont chères, ou des organisations – comme la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt – que vous souhaiteriez inclure dans votre testament? Inscrivez également ces bénéficiaires supplémentaires. Notez à qui vous souhaitez transmettre une part de votre succession, un bien précis ou un montant déterminé. Réfléchissez également à la possibilité de désigner des héritiers de substitution, au cas où certains héritiers ne pourraient pas recevoir leur part, par exemple en cas de décès antérieur.

### **4. Désigner un exécuteur testamentaire**

Le règlement d'une succession est généralement complexe lorsqu'elle comprend de nombreux biens matériels ou que des éléments internationaux entrent en jeu. L'exécuteur testamen-



taire prend possession de la succession après votre décès et veille à sa bonne gestion, à la répartition correcte de l'héritage et au paiement de l'ensemble des impôts.

À qui souhaitez-vous confier cette responsabilité ?

Choisissez une personne de confiance, impartiale, apte à faire respecter vos volontés. Il est généralement déconseillé de désigner un héritier ou un légataire potentiel comme exécuteur testamentaire. En cas de succession complexe, il est recommandé de confier cette tâche à un professionnel (avocat, notaire ou fiduciaire), à désigner nommément dans le testament.

## 5. Rédiger un projet de testament

Les modèles de testaments à la page 18 peuvent vous aider à rédiger votre testament.

Prenez le temps nécessaire pour formuler vos volontés de manière claire et sans ambiguïté. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à un professionnel.

## 6. Etablir le testament définitif

Le testament doit être entièrement rédigé à la main, de la première à la dernière ligne, et comporter le lieu, la date ainsi que la signature. En alternative, vous pouvez déposer votre dernière volonté sous forme d'acte authentique devant un notaire et en présence de deux témoins. En cas de situations familiales

complexes, nous vous recommandons de faire appel à une personne compétente en droit (avocat, notaire).

Particulièrement en cas de grand âge, il peut être judicieux de faire authentifier votre testament par un notaire. Celui-ci vérifiera également votre capacité de discernement, ce qui réduit les risques que la validité du testament soit remise en question.

## 7. Déposer son testament

Il est important de conserver votre testament dans un endroit sûr et facile à retrouver. Le mieux est de le déposer chez votre exécuteur testamentaire ou auprès de l'autorité compétente (tribunal, service des successions, commune de domicile). Pour plus de sécurité, vous pouvez également laisser chez vous un document indiquant l'emplacement de votre testament.

Après votre décès, le testament est ouvert par l'autorité compétente dès qu'il a été remis. Cela garantit que votre dernière volonté sera toujours communiquée aux personnes et organisations héritières.

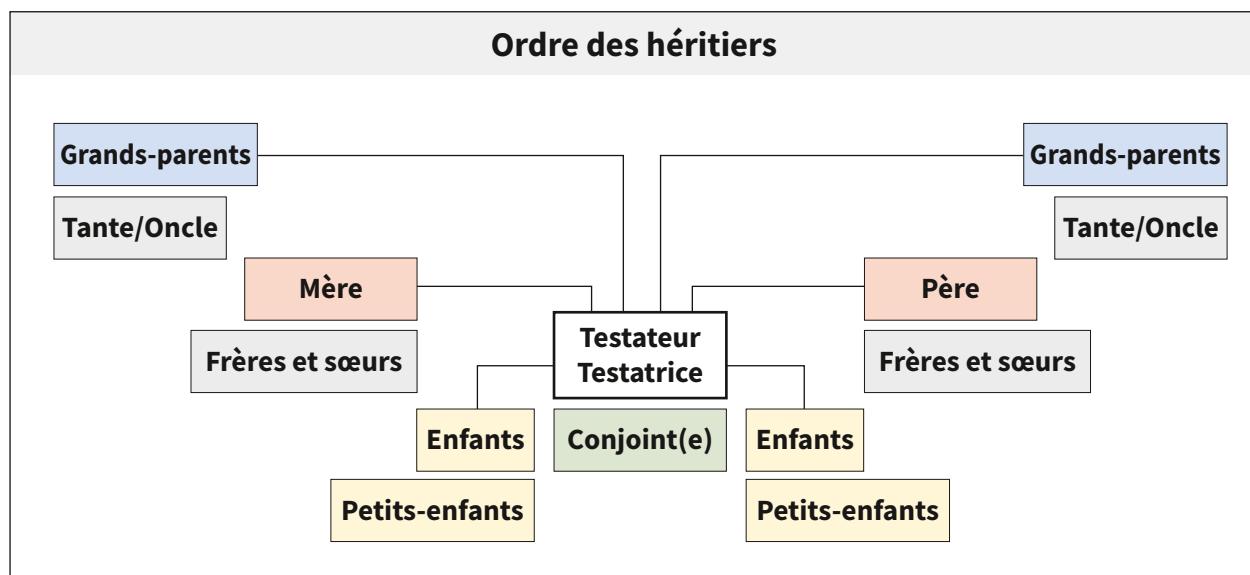
Toute personne en possession d'un testament a l'obligation, après le décès du testateur, de le remettre à l'autorité compétente.

Si vous souhaitez inclure la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt dans votre testament, vous pouvez nous informer dès la rédaction de celui-ci de votre intention.

\* La forme masculine est utilisée ici pour alléger le texte et désigne toutes les formes de genre.

# Répartition légale de la succession

## Ordre des héritiers, réserves héréditaires et quotités disponibles



### Répartition légale de la succession

La répartition légale de la succession s'applique automatiquement lorsqu'aucun testament du défunt n'est disponible. Sont héritiers en premier lieu le conjoint survivant ainsi que les descendants, selon ce qu'on appelle l'ordre des héritiers (ordre des parents proches). Si ces héritiers ne sont pas présents, la succession revient à des parents plus éloignés.

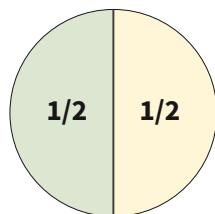
### Réserves héréditaires et quotité disponible

Lors de la répartition de la succession par testament, le testateur doit respecter les réserves héréditaires de ses proches parents. S'il/Si elle ne le fait pas, ces derniers peuvent engager une action en justice pour faire respecter leurs droits ; ils ne reçoivent donc pas automatiquement leur part réservée.

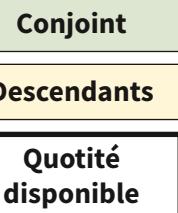
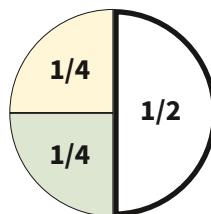
Le législateur protège la famille proche par le biais des réserves héréditaires. Les parents, frères et sœurs, grands-parents ainsi que d'autres parents éloignés n'ont pas droit à une réserve héréditaire. La « quotité disponible » correspond à la part restante de la succession dont le testateur peut disposer librement.

La quotité disponible **en présence de** descendants  
Le testateur laisse un conjoint et des descendants.

**Succession légale en l'absence d'un testament**



**Réserves héréditaires en présence d'un testament**

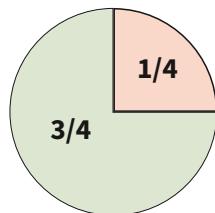


Comme dans l'exemple ci-dessus, si le défunt laisse un conjoint et des descendants, la part légale de la succession est répartie à parts égales : une moitié revient à l'ensemble des descendants, l'autre moitié au conjoint survivant.

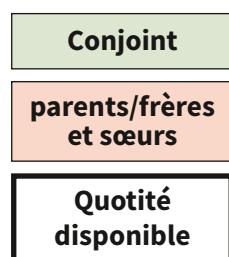
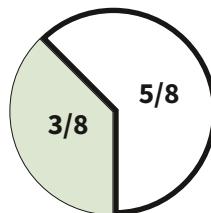
Cependant, la succession n'est répartie selon ces règles qu'en l'absence de testament. Si le testateur a établi un testament prévoyant une répartition différente dans le respect des réserves héréditaires, celle-ci prévaut.

La quotité disponible **en l'absence** de descendants  
Le défunt laisse un conjoint et des parents ou des frères et sœurs

**Succession légale en l'absence d'un testament**



**Réserves héréditaires en présence d'un testament**



# Bénéfice

## Possibilités de désigner un bénéficiaire dans le cadre d'une succession

Souhaitez-vous inclure, aux côtés de vos proches, des personnes dans le besoin dans votre succession ? Dans ce cas, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour désigner une organisation telle que la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt.

### Legs

Par un legs, vous pouvez transmettre à la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt une somme d'argent déterminée ou des biens matériels (par exemple, des biens immobiliers, des œuvres d'art, des bijoux). Dans ce cas, la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt ne fait pas partie de la communauté héréditaire. Elle ne détient ni droits ni obligations dans le cadre du partage de la succession, mais dispose uniquement d'une créance envers la communauté héréditaire pour la remise du bien ou du montant légué.

### Institution d'héritier

Il est également possible de désigner la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt comme cohéritière. Elle devient alors membre de la communauté héréditaire, avec un droit de regard et de participation, et elle est légalement tenue de collaborer activement au partage de la succession.

### Héritière unique

En l'absence d'héritiers ayant droit à une part de la réserve héréditaire, la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt peut

aussi être désignée comme héritière unique. Dans ce cas, elle prendra en charge la liquidation de la succession et accomplira les démarches nécessaires à cet effet.

### Substitution d'héritier

Par le biais d'une substitution d'héritier (ou institution d'un héritier de second rang), vous pouvez prévoir que votre succession revienne d'abord à une personne déterminée (par exemple à votre conjoint), puis – après le décès de cette personne ou l'arrivée d'une autre condition définie par vous – à la Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt. Il convient de noter que, même dans ce cas, les réserves héréditaires doivent être respectées, et que les héritiers réservataires ne peuvent se voir imposer une obligation de conservation de leur part.

La planification successorale peut s'avérer complexe et émotionnellement exigeante. Selon votre situation personnelle, certaines questions peuvent se poser et ne pas être couvertes – ou seulement partiellement – dans ce guide testamentaire.

Vous trouverez à la page 18 des modèles pour la rédaction d'un testament manuscrit conforme aux exigences légales.



# Modèles types

## Testament et dernières volontés

Les exemples présentés ci-dessous peuvent vous aider à rédiger un testament holographique. Il est vivement recommandé de faire relire votre testament par une personne de confiance ayant des connaissances juridiques, comme un(e) notaire ou un(e) avocat(e).

### Testament

Je, soussigné, Bruno Marthaler, né le 12 janvier 1965, citoyen de Schaffhausen, dispose par les présentes de mes dernières volontés comme suit :

- Tous mes testaments antérieurs sont annulés et remplacés par le présent testament.
- Mon épouse, Lisa Marthaler, née le 11 décembre 1970, domiciliée à la Seestrasse 12 à Sempach, reçoit sa part légale d'héritage.
- Ma fille, Tina Wüstemann, domiciliée à la Bahnhofstrasse 12 à Zurich, est instituée au bénéfice de sa part réservataire.
- La Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt, siège à la Don Boscostrasse 31 à CH-6215 Beromünster, est instituée héritière à hauteur de la quotité disponible.

Sempach, le 22 juin 2021

Bruno Marthaler

### Dernières volontés

Je, soussignée, Jennifer Ritter, née le 21 décembre 1940, citoyenne de Bâle, domiciliée à Munsterplatz 3 à CH-4000 Bâle, dispose par les présentes de ma succession comme suit :

Toutes les dispositions de dernières volontés antérieures sont annulées par le présent testament.

Je ne laisse aucun héritier réservataire et institue mon partenaire de vie, Bruno Hartmann, domicilié à Munsterplatz 3, CH-4000 Bâle, comme seul héritier.

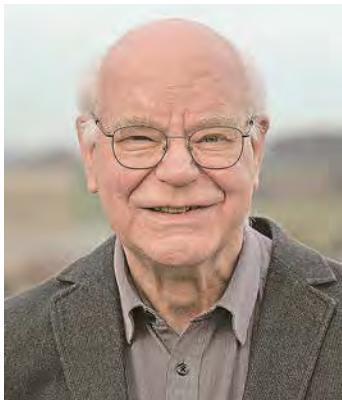
Après son décès, le reste de ma succession devra être attribué en parts égales à :

- La Fondation Don Bosco für die Jugend der Welt, Don Boscostrasse 31, CH-6215 Beromünster
- L'organisation (nom, ville)
- Fritz Müller, domicilié à Hasliweg 4, CH-4462 Rickenbach, qui m'a toujours rendu visite pendant ma grave maladie

Hanna Müller, domiciliée à Lucerne, je lègue un montant de 10 000 CHF, en reconnaissance des soins qu'elle apporte à mon chien Benno.

Bâle, le 22 janvier 2022

Jennifer Ritter



## Avez-vous des questions?

Un testament est une affaire très personnelle.

Pour formuler ses idées et ses souhaits, il faut souvent beaucoup de temps et de calme. Vous avez peut-être des questions auxquelles ce guide n'a pas répondu. Je vous soutiendrai volontiers par téléphone ou lors d'une visite personnelle.

En cas de questions juridiques et fiscales, nous pouvons compter sur les conseils bénévoles de M. Dr. Benno Studer, avocat spécialisé en droit des successions, Laufenburg.

Père Toni Rogger  
Téléphone: 041 932 11 22  
E-Mail: [rogger@donbosco.ch](mailto:rogger@donbosco.ch)

«Depuis de nombreuses années, nous suivons le travail de Don Bosco Jugendhilfe Weltweit. Nous admirons le formidable engagement de cette organisation en faveur des enfants et des jeunes défavorisés dans le monde entier. C'est pourquoi ma femme et moi soutenons Don Bosco. Afin d'aider durablement Don Bosco Jugendhilfe Weltweit, nous avons décidé d'ouvrir un fonds au sein de la Fondation Don Bosco Jugend der Welt. Après notre décès, nous élargirons ce fonds par un legs. Ainsi, nous pouvons suivre de notre vivant ce qui est fait avec notre argent et faire du bien à long terme après notre décès.»

Agnes et Erich W.

**Stiftung Don Bosco  
für die Jugend der Welt**

Don Boscostrasse 31  
6215 Beromünster

Téléphone: 041 932 11 22  
E-Mail: [stiftung@donbosco.ch](mailto:stiftung@donbosco.ch)  
Luzerner Kantonalbank, Luzern  
IBAN: CH73 0077 8195 4481 5200 4

[www.donbosco.ch](http://www.donbosco.ch)



Imprimé sur du papier provenant  
de forêts gérées durablement.

**Impressum**

Éditeur	Stiftung Don Bosco für die Jugend der Welt Don Bosco Jugendhilfe Weltweit
Rédaction	P. Toni Rogger, Dr. Benno Studer
Crédits photos	Don Bosco Jugendhilfe Weltweit (1, 8) A. Lopez, Misiones Salesianas Madrid (2, 5, 9, 11) Maurice Ressel (4, 19)   Bernadette Bayrhammer (7) gcan (12)   Getty iStock (16)   Patricia Rodriguez (20)
Lectorat	Fondation Don Bosco, France
Tirage	150 exemplaires